

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS DE PROFESSEURS SPÉCIALISTES

Activités 2008

Intervention auprès du Sénat (30 avril 2008)

La Conférence forte d'une délégation de 8 de ses membres : Yolande Barbier pour l'APEMU, Maryse Bernard pour l'APV, Paul-André Bucher pour l'APCEG, Bernard Capdupuy pour la SLNL, Mireille Ko pour la CNARELA, Hubert Tison pour l'APHG, Romain Vignest pour l'APL et Philippe Blanc, secrétaire général a été reçue au Sénat le mercredi 30 avril, par le sénateur Legendre président de la commission « à quoi sert le baccalauréat ». M. le sénateur a défendu le projet d'un examen sur deux ans en vue de garantir sa valeur qui ne doit pas se cantonner au symbole mais sanctionner l'acquisition d'un bagage réellement consistant pour assurer la réussite dans le post-bac. Partageant ce souci, nous avons plaidé pour le maintien d'épreuves disciplinaires exigeantes et celui de la spécificité des trois voies et des séries, en rappelant que l'une des raisons de l'affaiblissement du sens et de la valeur de l'examen tenait au déséquilibre des coefficients, parfois surévalués dans certaines épreuves.

Outre le plaidoyer pour la dimension formatrice de l'esprit que constitue la culture classique et la connaissance des arts, notre interlocuteur a été sensible à celui de Maryse Bernard représentante de l'APV, pour la promotion de la qualité spécifique du baccalauréat professionnel, dont la valeur ultérieure est grandement dépendante du niveau d'exigence des épreuves d'enseignement général qui en font partie.

En conclusion nous avons rappelé à notre interlocuteur qu'au fond, le sens et la valeur du bac dépendaient essentiellement de la nature et de la valeur des études qui y préparaient ; en ce sens seules de réelles exigences disciplinaires peuvent avoir une portée véritablement formatrice et constituer un gage de réussite pour les élèves ; beaucoup se plaignent en effet du fait que l'examen actuel les laisse un peu démunis quant à l'évaluation de leur niveau propre (« avec le bac on ne sait pas exactement ce que l'on vaut »).

Extrêmement sensible au climat d'unité et de respect mutuel qui régnait dans le groupe, M. Legendre a regretté avec étonnement l'absence des mathématiciens au sein de la Conférence, regret auquel nous n'avons que pu faire écho.

Intervention auprès du Président de la Conférence des Présidents d'Universités (21 mai 2008)

La Conférence constituée d'une délégation de 7 membres : Emmanuèle Blanc pour l'APFLA, Bernard Capdupuy pour la SLNL, Elisabeth Cassou-Barbier pour l'APPEP, Danièle Salamand pour l'APAP, Hubert Tison pour l'APHG et Philippe Blanc, secrétaire général a été reçue par le Président de la Conférence des Présidents d'Université : M. Jean-Pierre Finance le 21 mai 2008.

Nous souhaitons avoir des informations et des précisions sur diverses questions dont : la formation disciplinaire des futurs enseignants du second degré, les masters professionnels, la place de la formation à l'université par rapport à la recherche, l'organisation des contenus académiques dans les premiers cycles.

M. Finance a rappelé tout d'abord le cadre de traitement de ces questions : le processus de Bologne et donc la mise en place du LMD et le principe selon lequel il fallait conduire ces nouvelles orientations : le refus d'une université à 2 vitesses : « toute université est une université ».

Il faut donc selon lui distinguer et articuler les deux niveaux en maintenant pour les 2 une même exigence de qualité : le premier cycle, jusqu'à la licence, avec la mise en place du « plan licence » ; il s'agit de donner les moyens à toutes les universités, de pouvoir proposer une offre de formation générale de qualité ; l'objectif consiste à revaloriser le post-bac par la prise en compte de la situation personnelle des étudiants et par la recherche d'une ouverture vers le monde de l'entreprise, en associant plusieurs disciplines et en orientant la formation vers le domaine professionnel, c'est à dire l'acquisition de compétences en vue d'accéder à plusieurs catégories d'emplois. Cette

orientation permettrait de lutter contre le poids hypertrophié des diplômes au moment de l'embauche.

Le niveau mastère serait plus spécialisé et orienté vers la recherche ; compte tenu de l'explosion des champs du savoir, il s'agit de rationaliser l'offre en permettant à chaque université de développer un secteur d'excellence spécifique, attractif pour les étudiants (Limoges et la céramique, Nancy et le bois...) ce qui permettrait de conférer aux universités une place et une notoriété spécifique permettant d'une part, la reconnaissance d'offres différenciées de formation de haut niveau et d'autre part d'éviter une concurrence sauvage entre les universités.

Les mastères de formation seraient ainsi assez peu différenciés des mastères disciplinaires et permettraient des ouvertures vers l'une ou l'autre voie ; ainsi seraient conservées les spécificités académiques tout en favorisant l'ouverture sur d'autres secteurs, disciplinaires ou professionnels autres que l'enseignement, ce implique que les anciennes facs de lettres doivent pouvoir évoluer dans leurs missions

Pour contrecarrer les effets pervers de la place déterminante de la recherche par rapport à la formation (un enseignement en premier cycle pouvant être considéré comme peu valorisant) il conviendra d'opérer une révolution culturelle afin de trouver d'autres paramètres que seul paramètre recherche pour constituer des critères de valorisation de carrière pour les enseignants (implication pédagogique, relations internationales etc...).

En ce qui concerne les concours de recrutement des enseignants, la CPU n'a pas pris encore de position, tout en considérant que le système actuel, résultat d'une histoire est peu satisfaisant et doit être rationalisé.

Les 2 options posent chacune des problèmes : placer les concours au milieu des études, pendant l'année de mastère 2 pose des problèmes évidents d'organisation ; les placer au terme de l'année de mastère 2 pose le problème du financement des étudiants ; une solution serait le retour des IPES.

De plus la forme et le contenu des concours doivent évoluer en prenant en compte des stages mastères en entreprise, dans le monde associatif, les collectivités locales, pour avoir des enseignants qui ont fait autre chose. Sur cette question Danièle Salamand a fait référence à la situation des étudiants de l'Ecole du Louvre qui, en 4^{ème} année à l'occasion de stages, interviennent gratuitement en histoire des arts auprès des élèves du secondaire. On peut considérer cela comme main d'œuvre gratuite mais aussi selon M. Finances comme un apprentissage susceptible d'une valorisation ultérieure dans des parcours personnalisés.

Si le concours a lieu après le mastère, il y aura un travail à réaliser sur le contenu de ces mastères, en particulier l'acquisition de compétences professionnelles, qui pourraient permettre de s'orienter vers d'autres domaines que l'enseignement. Quant à la forme des concours, elle doit évoluer, par des stages en entreprise, dans le monde associatif, les collectivités locales, pour avoir des enseignants qui ont fait autre chose. Il y aurait ainsi une distinction moins nette entre CAPES et agrégation

Quant à la question de l'intégration des IUFM dans les universités, elle se fait de manière assez diversifiée mais dépendra essentiellement de la nature des concours. En tout cas cette intégration est un signe fort de l'ouverture de l'université vers les débouchés professionnels.

Intervention auprès de la Conférence des Directeurs d'IUFM

Le même jour nous étions reçus par la Conférence des Directeurs d'IUFM, s'étaient joints à nous Romain Vignest, président de l'APL et Jaques Portes, président de l'APHG en remplacement d'Hubert Tison. Nous avons pu bénéficier de la part de nos interlocuteurs (MMs Baranger, président de la CDIUFM, de Mongin et Domer) d'un exposé clair et consistant en réponse aux questions formulées dans notre courrier.

Notre rencontre visait surtout à connaître le positionnement de la conférence des directeurs d'iufm par rapport aux décisions gouvernementales du recrutement des enseignants au niveau mastère ; dans le cadre de l'organisation des études universitaires, il s'agit pour les iufm de

promouvoir, pour la sauvegarder leur spécificité de formation professionnelle des enseignants, d'une part en l'intégrant dans le cursus des mastères disciplinaires, et d'autre part en proposant un mastère professionnel spécifique constitué essentiellement par les composantes psychopédagogiques de la formation iufm du premier degré et visant un public du type conseiller d'éducation, ou assistant d'éducation.

L'intégration des IUFM s'inscrit dans la généralisation des parcours professionnels des métiers de l'enseignement (1^{er} et second degré) dans le premier cycle universitaire. Comment répondre à la demande de formation des étudiants ?

Tout d'abord par la mise en œuvre du référentiel de compétences ; le choix et l'ordre des 10 compétences a été le fruit d'âpres discussions ex le fait de placer en 1^{er} « agir en fonctionnaire... et non les compétences de maîtrise disciplinaire n'est pas innocent par rapport au choix d'un certain nombre de certifiés préférant passer les concours internes pour ne pas avoir à s'« exiler ». Deuxième élément : l'augmentation du temps de stage en prenant davantage en compte la dimension de la réflexivité de plus en plus demandée par les étudiants (je suis intervenu sur ce point, appuyé par Romain Vignest, car une telle demande me semblait justifier la nécessité d'un renforcement de l'enseignement philosophique dans la formation des maîtres ; à quoi M. Baranger a répondu que des propositions en ce sens avaient été faites à l'IUFM de Nancy-Metz, mais que les philosophes n'avaient pas donné suite) ; comment lutter contre les 2 écueils constitués par le contenu respectif des 2 années de formation : première année : bachotage ; deuxième année : surmenage. Comment articuler la nécessité du stage (démontrée par le nombre de démissions des agrégés par rapport aux certifiés) et la préparation des concours.

La solution à ces difficultés résiderait dans une meilleure organisation des mastères d'enseignement, en profitant de l'étalement de la formation sur 5ans ; mais il faudrait résoudre en ce cas, d'une part la question du moment du concours : au milieu ou à la fin ? le meilleur modèle serait un recrutement à bac +3, mais c'est en contradiction avec les attendus du traité de Lisbonne qui stipulent qu'on ne peut recruter qu'en fin de formation ; et d'autre part connaître précisément la nature et le contenu des épreuves du concours élaborés par le ministère.

On peut décliner les mastères en 3 modèles possibles (projet actuellement discuté avec la CPU) :

- 1) Un modèle classique : le mastère de recherche.
- 2) Un modèle disciplinaire qui comprendrait 50% de contenus académiques, 25% de contenus professionnels et 25% de stages ;
- 3) Un modèle qui conviendrait aux enseignements du premier degré, différencié selon les niveaux : maternelle, cours préparatoire, mais aussi à la formation des conseillers d'éducation par exemple. Dans ce cas la partie disciplinaire serait remplacée par un module correspondant à la mention « éducation et formation » dans la classification des mastères (pour rappel 1-domaines, 2-mentions, 3-spécialités).

La décision ministérielle d'attribuer à tout néo-recruté un service complet n'était pas connue à ce moment-là, et la question du contenu et de la forme de la formation des jeunes collègues se substituant à la formation iufm devient donc d'autant plus importante ; elle devrait relever d'une double responsabilité : en amont du recrutement, de l'université et en aval, du ministère lui-même qui a prévu un dispositif d'accompagnement et de formation des néo-recrutés.

Entrevue de la Conférence le 3 juillet 2008 avec M. Jean-Baptiste de Froment, conseiller technique pour l'Éducation à la Présidence de la République.

Délégation : Maryse Bernard, APV, Emmanuelle Blanc, APFLA, Bernard Capdupuy, SLNL, Romain Vignest, APL.

Le baccalauréat : nous avons demandé qu'il reste un examen national, anonyme à l'écrit et qu'il ne devienne pas un baccalauréat d'établissement. Le baccalauréat général, technologique et professionnel garantit l'enseignement des mêmes programmes dans tous les lycées. Il est l'étalon national de l'enseignement, un rite nécessaire pour les élèves en fin d'études secondaires et le

premier diplôme de l'enseignement supérieur. Nous nous sommes élevés contre le contrôle continu en cours de formation. Nous avons indiqué notre désaccord avec M. de Froment quand il a défendu le principe des bacs professionnels en trois ans.

Classe de Seconde, filières en Première et Terminale : nous avons demandé une classe de Seconde sans options de prédétermination. M. de Froment confirme que le Ministère veut mettre fin à la hiérarchie des filières et pour cela mettre en place un tronc commun (français, mathématiques, langue vivante 1, histoire et géographie ; s'ajoute la philosophie en Terminale) et un système de trois options choisies par les élèves après qu'ils auront été mis en contact en Seconde avec plusieurs disciplines. M. de Froment : « L'optionnel est engageant, il sert à l'élève à choisir un profil ».

Nous avons demandé qu'il y ait des garde-fous pour le choix des options. Il faut par exemple que l'obligation d'étudier en continu deux langues vivantes soit réaffirmée.

Concours : nous avons demandé que les concours de recrutement continuent à être des concours nationaux. M. de Froment : les épreuves d'admissibilité seraient destinées à évaluer trois compétences : 1°) académiques, 2°) capacité de s'adresser à un public donné pour traiter par exemple un dossier (le jury apprécierait par exemple la progression choisie dans l'étude des documents, etc.), 3°) la connaissance du système éducatif. Nous avons émis des réserves sur cette troisième évaluation et nous avons demandé plusieurs épreuves pour évaluer les connaissances académiques, à l'écrit et à l'oral. Les épreuves d'admission auraient lieu en juin de l'année de Master 2. Le jury serait composé d'universitaires, de professeurs du Second degré et de « représentants de l'État employeur ». Le concours serait validé par la réussite au Master 2. Les candidats ayant échoué à l'admission pourraient cependant obtenir le Master 2.

Allongement des études à Bac + 5 : Ce seront de coûteuses études ! Nous tombons d'accord avec le conseiller technique pour reconnaître l'intérêt des IPES de naguère.

Entrevue avec Mmes Durand et Marchand, conseillères de Mme Valérie Pécresse

La Conférence a été reçue mercredi 24 septembre 2008, par Mmes Durand et Marchand, conseillères de Mme Valérie Pécresse, sur la question de la formation des enseignants à l'université ; nous sommes convenus de nous retrouver en novembre lorsque les maquettes de formation auront été élaborées en fonction des réquisits ministériels concernant le capes et l'agrégation. Faisaient partie de la délégation : Emmanuèle Blanc pour l'APFLA, Bernard Capdupuy pour la SLNL, Elisabeth Cassou-Barbier pour l'APPEP, Mireille Ko pour la CNARELA, Francis Michaud pour l'APSMS, Sylvie Revuelta pour l'APV, Hubert Tison pour l'APHG Romain Vignest de l'APL et Philippe Blanc, secrétaire général. Un compte rendu sera rédigé ultérieurement.

Une demande de rendez-vous a également été envoyée à M. de Gaudemar missionné par le ministre pour élaborer une réforme du lycée.

Pour la Conférence
Les rédacteurs
Philippe Blanc – Bernard Capdupuy